

REPARTITIONS DES TACHES ET RESPONSABILITES

	GESTION DELEGUEE		
	Concession	Affermage	Régie intéressée /gérance
<b>Réalisation des travaux de premier investissement</b>	Concessionnaire	Collectivité	Collectivité
<b>Travaux de renouvellement</b>	Concessionnaire	Collectivité et fermier <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement programmé du fermier (travaux réalisés effectivement pendant le contrat)</li> <li>- Renouvellement non programmé du fermier (travaux réalisés si l'appareil ne remplit plus correctement sa fonction)</li> </ul>	Collectivité
<b>Travaux d'entretien</b>	Concessionnaire	Fermier	Gérant
<b>Rémunération de l'exploitant</b>	Recettes perçues sur les usagers	Recettes perçues sur les usagers <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le prix de l'eau</li> <li>- sur les droits d'accès au service</li> <li>- modalités d'actualisation du prix fixées dans le cahier des charges</li> </ul>	Par la collectivité (prime de résultat dans le cas de la régie intéressée)
<b>Risques et périls (prise en charge du risque d'exploitation)</b>	Concessionnaire	Fermier <ul style="list-style-type: none"> <li>- obligation d'assurer la continuité du service</li> </ul>	Collectivité (répercussion indirecte sur la rémunération du régisseur intéressé)
<b>Produit revenant à la collectivité</b>	En principe sans objet Redevance éventuelle	Part collectivité ou « surtaxe », récupération de la TVA via le fermier <ul style="list-style-type: none"> <li>- modalités de reversements fixées dans le cahier des charges</li> </ul>	Solde d'exploitation
<b>Mode de contrôle de la collectivité locale</b>	Sur la qualité du service : <ul style="list-style-type: none"> <li>-éléments techniques et financiers, indices de performance à fournir par le délégataire dans le rapport annuel d'exploitation définis dans le contrat,</li> <li>- mise à jour des données patrimoniales et plans</li> </ul>	Sur la qualité du service : <ul style="list-style-type: none"> <li>-éléments techniques et financiers, indices de performance à fournir par le délégataire dans le rapport annuel d'exploitation définis dans le contrat,</li> <li>- mise à jour des données patrimoniales et plans</li> </ul>	Sur la qualité du service et le respect du budget : <ul style="list-style-type: none"> <li>-éléments techniques et financiers, indices de performance à fournir par le délégataire dans le rapport annuel d'exploitation définis dans le contrat,</li> <li>- mise à jour des données patrimoniales et plans</li> </ul>